

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

2352^e SÉANCE : 13 AVRIL 1982

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2352).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
La situation dans les territoires arabes occupés :	
Lettre, en date du 12 avril 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14967);	
Lettre, en date du 13 avril 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14969).....	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2352^e SÉANCE

Tenue à New York le mardi 13 avril 1982, à 15 h 30.

Président : M. KAMANDA wa KAMANDA (Zaïre).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Irlande, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2352)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation dans les territoires arabes occupés :
Lettre, en date du 12 avril 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14967);
Lettre, en date du 13 avril 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14969)

La séance est ouverte à 17 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans les territoires arabes occupés :

Lettre, en date du 12 avril 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14967);

Lettre, en date du 13 avril 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14969)

1. Le PRÉSIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Arabie saoudite, de l'Iraq, d'Israël, du Maroc, du Pakistan et de la Turquie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Blum (Israël) et M. Mrani Zentar (Maroc) prennent place à la table du

Conseil; M. Allagani (Arabie saoudite), M. Mohammad (Iraq), M. Naik (Pakistan) et M. Kirça (Turquie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Jordanie une lettre, en date du 13 avril [S/14970], ainsi conçue :

"J'ai l'honneur de prier le Conseil de sécurité d'inviter le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, à participer à l'examen de la question intitulée "La situation dans les territoires arabes occupés", conformément à la pratique habituelle du Conseil."

3. La proposition du représentant de la Jordanie n'est pas formulée conformément à l'article 37 ou à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, mais, si le Conseil l'approuve, l'invitation à participer au débat confèrera l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) les mêmes droits de participation que ceux dont jouit un Etat Membre aux termes de l'article 37. Un membre du Conseil souhaite-t-il prendre la parole au sujet de cette proposition ?

4. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation des Etats-Unis a à maintes reprises expliqué les raisons pour lesquelles elle s'oppose à la procédure spéciale proposée en vue de conférer à l'OLP les mêmes droits de participation aux travaux du Conseil que ceux dont elle jouirait si elle était un Etat. Or l'OLP n'est pas un Etat mais un mouvement politique qui présente des revendications au nom d'une collectivité dont les membres vivent sous des juridictions politiques différentes. Nous ne pouvons accepter une formule qui constitue une entorse au règlement intérieur, formule qui vise à rehausser le prestige, voire modifier la statut, de ceux auxquels elle s'applique.

5. Nous avons toujours souligné, comme je le fais aujourd'hui, que nous ne nous opposons pas à ce que le Conseil entende les représentants de l'OLP; en fait, nous ne nous opposons pas à ce que le Conseil entende les représentants d'un groupe politique quelconque directement intéressé par la question dont nous discutons. Cependant, nous estimons que cela ne peut se faire, juridiquement parlant, que sur la base de l'article 39 qui autorise le Conseil à entendre les personnes qui désirent prendre la parole au nom d'entités non gouvernementales.

6. En conséquence, je demande que l'invitation proposée soit mise aux voix. Les Etats-Unis voteront contre.

7. Le PRÉSIDENT : Si aucun membre du Conseil ne souhaite prendre la parole à ce stade, je considérerai que le Conseil est prêt à voter sur la proposition de la Jordanie.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Chine, Espagne, Guyana, Irlande, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : France, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 11 voix contre une, avec 3 abstentions, la proposition est adoptée.

Sur l'invitation du Président, M. Abdel Rahman (Organisation de libération de la Palestine) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

8. Le PRÉSIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Jordanie une lettre, en date du 13 avril [S/14971], ainsi conçue :

"J'ai l'honneur de prier le Conseil de sécurité d'inviter M. Clovis Maksoud, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes, à participer à l'examen de la question intitulée "La situation dans les territoires arabes occupés", conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire."

9. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'accéder à cette demande.

Il en est ainsi décidé.

10. Le PRÉSIDENT : Le Conseil se réunit aujourd'hui pour donner suite à la demande contenue dans la lettre, en date du 12 avril, adressée au Président du Conseil par le représentant du Maroc [S/14967], et dans la lettre, en date du 13 avril, adressée au Président du Conseil par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de l'Iraq [S/14969].

11. Le premier orateur est le représentant du Maroc, que j'invite à prendre la parole.

12. M. MRANI ZENTAR (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer, ainsi qu'aux honorables membres du Conseil, mes remerciements d'avoir accédé à la demande de Sa Majesté le roi Hassan II, qui, en qualité de président du Comité d'Al-Qods, souhaitait une réunion

urgente du Conseil pour examiner les événements graves que connaît à nouveau la Ville sainte de Jérusalem sous l'occupation militaire israélienne.

13. Je voudrais vous dire aussi toute la satisfaction de mon pays de vous voir personnellement présider ce débat, car en plus de vos qualités de diplomate avisé dont la contribution est particulièrement recherchée et hautement appréciée dans les conjonctures les plus délicates à l'Organisation des Nations Unies, mon pays se flatte d'avoir avec le Zaïre des relations fraternelles et étroites, une coopération mutuellement fructueuse dans les domaines qui revêtent pour votre pays et pour le mien une importance majeure, particulièrement pour la sauvegarde de la paix et de la stabilité en Afrique, pour la défense et le renforcement des valeurs de l'unité et de l'harmonie de notre continent.

14. Je ne veux pas non plus manquer cette occasion de présenter mes hommages à Mme Jeane Kirkpatrick qui a assumé brillamment le mois passé, au nom des Etats-Unis, la présidence du Conseil à un moment où cet organe considérait, comme aujourd'hui d'ailleurs, des conjonctures aussi troubles et aussi périlleuses pour la paix et la sécurité internationales.

15. Monsieur le Président, après m'être acquitté de mes devoirs tant à votre égard qu'à l'égard des membres du Conseil, je voudrais vous informer qu'en raison de la gravité des événements qui se sont déroulés et se déroulent encore dans la Ville sainte de Jérusalem, Sa Majesté Hassan II, roi du Maroc et président du Comité d'Al-Qods, m'a fait l'insigne honneur de me charger de vous lire le message que le souverain adresse aux honorables membres du Conseil et, à travers vous et à travers les membres du Conseil, à l'ensemble de la communauté internationale. Je vais donc lire ce message royal :

"Monsieur le Président, si nous avons pris l'initiative de demander la convocation du Conseil de sécurité en tant que chef d'un Etat musulman Membre de l'Organisation des Nations Unies, notre requête trouve également sa justification dans notre qualité de président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la Conférence islamique. La lettre que tous les représentants des Etats participant à cette conférence vous ont adressée pour appuyer notre démarche [S/14969], en même temps qu'elle apporte à celle-ci le soutien du monde musulman tout entier, témoigne de la profondeur de l'émotion qu'il ressent à la suite des très graves événements qui se sont produits à Jérusalem le 11 avril dernier.

"Une fois de plus, une action sanglante et sacrilège a rendu plus dangereuse une situation qui menaçait déjà la paix internationale. Les faits sont connus.

"Un militaire israélien revêtu de son uniforme a fait irruption sur l'esplanade où se trouve la mos-

quée Al-Aqsa, la mosquée vénérée d'Omar, qui compte parmi les lieux saints les plus vénérés de l'islam, et, utilisant un fusil d'assaut, a ouvert le feu sur la foule des fidèles musulmans.

“La presse internationale a noté que les témoins s'accordent pour constater qu'il visait ces derniers. A cette heure, deux hommes ont trouvé la mort sous les balles de ce meurtrier, un sexagénaire, gardien de la mosquée d'Omar, et un jeune homme de 20 ans. Le meurtrier, réfugié dans l'une des mosquées, poursuit son œuvre de profanation et de barbarie et blessa 22 personnes, dont plusieurs demeurent dans un état très grave.

“La responsabilité d'Israël ne peut être discutée. Il ne saurait, pour tenter de s'en libérer, prétendre que l'auteur de ces crimes agissait de son propre mouvement. A supposer même que ce fût établi, Israël n'en serait pas moins coupable pour n'avoir pas su ou voulu prévenir de tels actes criminels.

“La presse internationale s'est d'ailleurs fait l'écho, à cette occasion, de l'extrême passivité, pour ne pas parler de collusion, que le Gouvernement israélien manifeste, à Jérusalem, à l'égard de divers mouvements sionistes terroristes. Au demeurant, ces faits, qui faisaient suite à toute une série d'actes hostiles perpétrés contre les lieux saints de l'islam à Jérusalem et contre les fidèles qui s'y pressent, rappellent ceux qui, en 1969, avaient été marqués par l'incendie de la mosquée Al-Aqsa.

“Cet acte inqualifiable a suscité l'indignation de tous les musulmans à travers le monde et a entraîné la création de la Conférence islamique dont la première réunion a groupé, à Rabat, en septembre 1969, tous les chefs d'Etat islamiques. La Conférence a constitué un comité dont la tâche est de sauvegarder la présence de l'islam à Jérusalem : le Comité d'Al Qods, dont la présidence m'a été confiée en 1979. Le sommet de Taïf devait me confirmer dans cette présidence en 1981.

“Ce regroupement des pays islamiques autour de Jérusalem s'explique en raison de l'infraction au droit international dont cette ville a été victime du fait de son occupation par Israël le 7 juin 1967. Cet acte tombe non seulement sous le coup des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le caractère illégal de l'occupation des territoires acquis par la guerre déclenchée par Israël, mais il fait l'objet de condamnations spécifiques dans la mesure où est frappée une ville vénérée par trois religions révélées dont le statut ne peut résulter que d'une négociation et non d'une voie de fait.

“La situation ainsi créée à Jérusalem par Israël ne peut qu'entretenir des tensions et, spécialement par les agressions qu'elle permet contre eux, donner aux musulmans le sentiment de la discrimination dont ils sont victimes comme des injures faites à leur foi. Le

mépris d'Israël à l'égard de la vocation de cohabitation confessionnelle pacifique que Jérusalem tient d'une longue histoire a trouvé une nouvelle et inadmissible occasion de se manifester dans le vote de la Knesset du 30 juillet 1980 prétendant faire de Jérusalem la capitale éternelle d'Israël. Ce vote intervenait en violation des dispositions prises par l'Organisation des Nations Unies, notamment de la résolution 476 (1980) qui tendait à préserver le caractère et le statut des Lieux saints.

“Nous tenons à réaffirmer, en notre nom et au nom de 41 nations islamiques, une solennelle protestation contre une tentative qui n'a fait qu'enfoncer davantage encore Israël dans l'illégalité internationale et dans la provocation. Cette nouvelle voie de fait n'a jamais reçu la reconnaissance de la communauté internationale. Si l'on se réfère aux réactions des gouvernements, on constate qu'ils considèrent comme inacceptable que le statut de Jérusalem fasse l'objet d'une mesure unilatérale.

“C'est ce qu'ont observé notamment la République fédérale d'Allemagne, qui y a vu un acte contraire au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies; la France, pour qui il s'agit d'une décision qui s'inscrit dans un ensemble de mesures visant à remettre en cause le statut de Jérusalem. Cette opinion est partagée par le porte-parole du Département d'Etat des Etats-Unis, affirmant que ceux-ci considéraient comme sans effet des actes unilatéraux visant à modifier le statut de Jérusalem en dehors du cadre d'un régime négocié.

“Rappelons que les Pays-Bas et 12 Etats latino-américains qui avaient leurs ambassades à Jérusalem décidèrent, pour marquer leur désaveu des desseins israéliens, de les transférer immédiatement à Tel-Aviv.

“Enfin, l'Organisation des Nations Unies a apporté à ces diverses réactions des Etats la consécration de la communauté internationale organisée. Dès le 31 juillet, le Secrétaire général avait fait savoir que toute mesure qui tend à modifier le statut de Jérusalem n'a pas de validité juridique, cependant que le 20 août, le Conseil de sécurité condamnait la mesure israélienne par 14 voix, avec une abstention [résolution 478 (1980)].

“La mesure unilatérale prise par Israël, lourde de conséquences politiques, affecte également et gravement la coexistence pacifique des cultures et l'on ne saurait s'étonner que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, lors de sa Conférence générale, tenue à Belgrade en octobre 1980, ait voté une résolution condamnant Israël pour sa décision d'accaparer Jérusalem.

“Ce refus de reconnaissance opposé par la communauté internationale se fonde sur le droit et la

justice, mais aussi sur la raison. En effet, la situation de fait créée à Jérusalem par Israël en violation du droit des gens se solde par des actes meurtriers qui constituent eux-mêmes des infractions flagrantes à la quatrième Convention de Genève¹ sur la protection des populations civiles et elle affecte dans son principe même la vocation spécifique de Jérusalem, Ville sainte où se rencontrent les trois religions monothéistes.

“Comment ne pas voir que les actes criminels des sionistes vont à l’encontre des intérêts des fidèles de la religion mosaïque ? Ce n’est que par la tolérance et le respect mutuel des hommes, des hommes de foi et de bonne volonté et non par de nouvelles guerres de religion que Jérusalem retrouvera sa signification authentiquement céleste.

“C’est pourquoi nous demandons avec une insistance qui ne fléchira pas que soit condamné l’état de violence et d’intolérance qui défigure, ensanglante et profane une ville sacrée et que soit rouvert le dossier de Jérusalem.

“Pour sa part, l’Islam ne se départira jamais de l’un des principes fondamentaux de son livre sacré, le Coran, que je cite : “Agis par la voie la meilleure jusqu’à amener ton ennemi à te considérer en ami.”

16. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l’anglais*] : Il y a un peu moins de 15 jours que le Conseil de sécurité se réunissait [2344^e séance] de toute urgence, sous votre sage direction, Monsieur le Président, pour examiner les actes sinistres et provocateurs des autorités d’occupation israéliennes qui avaient dissous les institutions municipales dûment élues dans les territoires arabes et palestiniens occupés. Elles ont perpétré ces actes sauvages sous la menace du fusil dans un effort délibéré et illusoire pour briser la volonté de notre peuple héroïque et incorporer totalement sa patrie ancestrale. A main nue et la poitrine découverte, le peuple palestinien a combattu énergiquement les soldats lourdement armés d’occupation et leur a prouvé que la force brutale, le terrorisme et l’anarchie ne viendraient jamais à bout de l’esprit indomptable d’un peuple fier qui lutte pour sa survie et pour se libérer du joug des envahisseurs étrangers, quel que soit le prix en vies humaines, quels que soient les dommages et les souffrances.

17. Le dimanche 11 avril, à 9 h 20, une bande de soldats israéliens armés ont dirigé, à partir de divers points, des tirs d’artillerie contre la mosquée d’Al-Aqsa, la première Qibla de l’Islam et l’un de ses trois sanctuaires les plus sacrés, ainsi que contre le magnifique dôme du Rocher à partir de laquelle le prophète Mahomet — que la paix soit avec lui — a fait son ascension nocturne spirituelle vers les cieux. Ce grand monument avait été laborieusement édifié à la gloire de Dieu par des artisans, des siècles durant, en fait pendant 14 siècles.

18. Ce carnage israélien a été organisé pour couvrir un soldat israélien — ou s’agit-il d’un Américain ? En fait il est les deux —, du nom d’Alan Harry Foodman qui s’était lancé dans un voyage meurtrier de mort et de profanation. Il a tué de sang-froid un garde arabe sans défense de 65 ans à la porte Al-Magharbah — porte Marocaine — et n’a manifestement pas été interpellé par le soldat israélien qui se trouvait sur place; il a assassiné de sang-froid deux autres gardes non armés et en a blessé sérieusement un troisième à l’entrée du dôme du Rocher et, après être entré par la force dans le dôme, a ouvert le feu sur les fidèles en tirant dans tous les sens pendant une demi-heure. Les témoins oculaires ont dit qu’il avait de stocks abondants de munitions sur les épaules afin d’assassiner le plus grand nombre possible de pieux fidèles et de civils dans le voisinage. Après avoir assassiné 9 personnes et en avoir blessé 40 dans la mosquée, ce criminel israélo-américain a dirigé son tir contre la chaire d’Al-Manbar, les chandeliers, les mosaïques, les marbres et les tapis, dont plusieurs ont pris feu. Cette attaque préméditée et bien planifiée a fait au moins 100 victimes, à l’intérieur et en dehors de la mosquée.

19. Craignant que les victimes très irritées ne capturent ce terroriste de bas étage, ses complices, les troupes israéliennes dites du maintien de l’ordre, ont imposé un couvre-feu total sur cette ville ancienne et historique, démoli une partie d’un des murs du sanctuaires, pris d’assaut le dôme du Rocher et assuré la sécurité du criminel en tirant sur la foule et l’ont emmené dans un camion militaire fermé.

20. Voilà, brossé à grands traits, un tableau véridique des événements, sans les retouches et la censure par lesquelles ceux-là mêmes qui doivent leur existence à des actes massifs de terreur, de destruction et de terrorisme contre le peuple palestinien — actes qui remontent au milieu des années 40 et qui sont trop nombreux pour être énumérés — ont essayé de minimiser le “massacre de Pâques” perpétré contre l’un des sanctuaires les plus vénérés de l’Islam et l’un des héritages les plus grands de l’humanité.

21. Je voudrais attirer l’attention du Conseil sur les objectifs véritables du massacre de Pâques parce que le peuple palestinien n’a jamais hésité à verser son sang pour défendre sa patrie nationale, ses convictions religieuses profondes ainsi que son héritage millénaire et glorieux.

22. Les fins et objectifs des Israéliens racistes et sanguinaires peuvent être décrits comme suit.

23. Premièrement, c’est l’incarcération, la strangulation et l’expulsion des Palestiniens, propriétaires légitimes de la Palestine. Ils y ont assez bien réussi — bien que provisoirement, j’en suis certain — en 1947 et 1948 en saisissant illégalement les quatre-cinquièmes de la Palestine et en expulsant la majorité des habitants par la terreur et des massacres abomina-

bles, au mépris des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Et maintenant, après s'être emparés de 40 p. 100 de la minuscule Rive occidentale, y compris Jérusalem, et l'avoir colonisée, ce qui représente quelque 5 500 kilomètres carrés, après avoir armé jusqu'aux dents les colons illégaux sur les terres palestiniennes confisquées, les agresseurs sionistes de toutes opinions ont manifestement décidé qu'il était temps d'expulser les autres. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire au cours du débat sur la situation dans les territoires arabes occupés, le compte à rebours dans le processus de liquidation finale a commencé. Le massacre de Pâques n'est qu'une manifestation de cette longue série d'actes de cannibalisation.

24. Deuxièmement, c'est le propre d'une entité et d'une idéologie racistes et sionistes de ne tolérer aucune religion ou existence autres que celles qu'elles ont elle-mêmes implantées. Cette entité est déterminée à détruire jusqu'à la dernière valeur islamique en Terre sainte, dont le symbole éternel est le sanctuaire vénéré de la mosquée Al-Aqsa et du dôme du Rocher. Sur sa liste d'objectifs se trouvent naturellement des lieux saints chrétiens qu'elle a souvent profanés depuis l'occupation. Depuis 1948 déjà, des lettres de menaces sont adressées aux dirigeants palestiniens de foi chrétienne. Même une ambulance offerte à l'Université de Bethléem, ouverte par Sa Sainteté le Pape par l'intermédiaire d'une organisation ecclésiastique allemande, s'est vue récemment dans l'impossibilité de passer.

25. Un porte-parole du Département d'Etat a dépeint ce crime abominable contre les lieux saints islamiques et contre les pieux fidèles comme étant le fait d'un "individu dérangé agissant seul", en oubliant qu'on dispose de documents qui prouvent sans l'ombre d'un doute que ce crime odieux avait été perpétré après qu'une série de menaces eurent été adressées, au cours des dernières semaines, à Son Eminence le cheikh Saddruddin Al-Alami, président du Conseil islamique suprême de Jérusalem. Les menaces et les avertissements étaient signés par les chefs du gang terroriste Gush Emunim, par les prétendus gardiens du mont du Temple et par le groupe terroriste du rabbin Meir Kahane, dont les exploits dans la ville de New York sont bien connus et qui préconise l'expulsion par la force de tous les Palestiniens de leur patrie et la destruction de la sainte mosquée Al-Aqsa. Je suis sûr que certains de mes collègues ont lu le livre, publié récemment, du rabbin Meir Kahane, dans lequel il préconise cette expulsion. Son Eminence le cheikh Saddruddin Al-Alami avait prévenu les autorités d'occupation des dangers qui pesaient sur ces lieux saints et avait demandé le retrait des gardes israéliens du sanctuaire ainsi que le renforcement des mesures de sécurité afin de défendre l'inviolabilité et le caractère sacré de ces lieux saints. On a fait la sourde oreille à ses demandes — auxquelles il avait annexé les lettres de menaces — en raison de la collusion qui existe indubitablement entre ces bandes terroristes et leur

parrain Begin ainsi que ses sbires. Ce sont les membres de ces bandes qui assurent le maintien du cabinet de Begin.

26. D'ailleurs, comme on peut le constater dans le compte rendu sténographique de la séance du Conseil de sécurité tenue le 1^{er} avril, j'avais jugé indispensable de donner lecture du texte de la lettre de menaces qui avaient été adressées au Directeur de la Fondation islamique et au Directeur général de l'instruction et de l'orientation religieuses [*ibid.*, par. 13]; dans ce texte, les organisations terroristes que j'ai mentionnées menaçaient de faire exploser la mosquée Al-Aqsa, le dôme du Rocher et la zone avoisinante, mentionnant même qu'il y aurait un nombre élevé de morts et de blessés parmi les Arabes. J'avais dit à l'époque que les membres du Conseil pourraient penser qu'il ne s'agissait là que d'une autre menace émanant d'organisations terroristes, mais que nous savions fort bien que la ligne de démarcation entre les "organisations terroristes officieuses" et le gouvernement n'était pas très nette [*ibid.*, par. 11]. Nous avons une longue expérience en la matière. Et j'avais conclu, ici même, au Conseil, en exprimant l'espoir que le Président du Conseil ferait, au nom de ce dernier, une déclaration indiquant qu'en aucune circonstance, la communauté internationale et le Conseil de sécurité ne sauraient rester passifs devant un crime aussi énorme et ne sauraient l'accepter [*ibid.*, par. 17].

27. Une photocopie de l'une de ces lettres de menaces a d'ailleurs été diffusée dans notre presse; je mets des exemplaires de ce texte, bien qu'un peu flous et en arabe, à la disposition des membres du Conseil. Je prendrai les dispositions voulues pour en assurer la traduction. Les autorités d'occupation israéliennes ont reçu les originaux.

28. Après qu'il eut de propos délibéré assassiné et blessé tant d'innocents, le Conseil, étant pleinement informé de ce qui a précédé cet acte de sauvagerie, conviendra avec moi qu'il était absolument anormal de disculper le criminel tout en regrettant son acte, car, en fait, le porte-parole du Département d'Etat a absous le criminel en parlant d'un individu dérangé et agissant seul. C'est préjuger une question qui est *sub judice*, pour ne pas dire un camouflage. Le Conseil islamique suprême de Jérusalem, qui a lancé un appel à une grève générale de sept jours dans l'ensemble des territoires occupés, a dénoncé une déclaration publiée dimanche par le cabinet du premier ministre Menahem Begin, dans laquelle le soldat israélien était qualifié de malade mental. Le criminel, Alan Harry Goodman, qui vivait autrefois à Baltimore, a été enrôlé dans l'armée le mois dernier pour le bref temps de service qui est habituel pour les immigrants. Il a, naturellement, une double nationalité.

29. Le Conseil islamique a dit qu'il était absurde, de la part du cabinet du Premier Ministre, de qualifier l'assaillant de malade mental car, en principe, les soldats passent tous une visite médicale. Qui plus est,

a ajouté le Conseil islamique, l'assillant n'a pas agi seul. Le Conseil a affirmé que l'attaque a été couverte par des tirs de provenance multiple. Comment cet homme aurait-il pu, autrement, continuer sa folle fusillade dans le dôme du Rocher pendant une demi-heure, jusqu'à ce qu'il ait épuisé toutes ses balles ?

30. Les desseins sionistes contre ce sanctuaire islamique révéré remontent loin dans le temps et sont abominables. La chronologie en est la suivante.

31. Premièrement, des excavations en profondeur et continues sous la mosquée Al-Aqsa et sous l'ensemble du sanctuaire — structures qui existent depuis 14 siècles — ont commencé immédiatement après l'occupation de la Ville sainte par les forces sionistes, sans parler de la démolition de centaines d'immeubles dans la zone avoisinante. Ces excavations en profondeur sont telles que toutes les structures menacent de s'effondrer. Et les excavations continuent.

32. Deuxièmement, le 21 août 1969, les sionistes ont comploté l'incendie criminel de toute la mosquée Al-Aqsa. L'incendie a totalement détruit la magnifique chaire de Salahuddin, qui, il y a 800 ans, avait été entièrement faite à la main et sculptée pendant plus de sept ans par de très habiles artisans d'Alep, ainsi que d'autres parties importantes de la mosquée. Comme c'est aussi le cas aujourd'hui, l'incendiaire Michael Rohan, israélien d'origine australienne, a été déclaré dérangé et renvoyé en Australie.

33. Troisièmement, le 9 mai 1980, 120 kilogrammes d'explosifs puissants, des dizaines de bombes, des fils électriques et d'autres engins explosifs ont été découverts par hasard quelques minutes seulement avant l'heure prévue pour la détonation sur le toit d'une école juive dans la Vieille Ville, à 150 mètres de la cible. Le mouvement terroriste Gush Emunim était à l'origine de ce plan, qui visait à faire sauter la mosquée Al-Aqsa et d'autres bâtiments historiques. C'était un vendredi et des dizaines de milliers de fidèles auraient pu être tués ou mutilés si cet arsenal d'explosifs n'avait pas été découvert par hasard deux minutes avant l'heure prévue pour l'explosion.

34. Quatrièmement, des groupes israéliens ont essayé à maintes reprises de pénétrer de force dans les mosquées du sanctuaire sacré, ce qui a provoqué de nombreux affrontements.

35. Cinquièmement, au cours de l'an dernier le mouvement israélien Gush Emunim a commencé à creuser un tunnel menant au dôme du Rocher. La tentative a été découverte et déjouée par des civils.

36. Sixièmement, jeudi dernier 7 avril — c'est-à-dire trois jours avant le massacre de Pâques — des explosifs placés par les mêmes gangs terroristes israéliens ont été découverts et désamorçés à l'entrée de la mosquée Al-Aqsa. A côté des explosifs il y avait des pamphlets contenant des menaces de faire exploser la

mosquée Al-Aqsa et de liquider les dignitaires religieux. Les menaces étaient rédigées en mauvais arabe et provenaient de la colonie illégalement installée à Kiryat Arba, qui domine la ville d'Al-Khalil (Hébron).

37. Ce qui est encore plus révélateur de la nature et des intentions des coupables est ce qu'on peut lire dans un article du 11 avril dernier publié dans le *New York Times* du 12 avril et rédigé par le correspondant de ce journal à Jérusalem, David Shipler. Commentant la situation et parlant de soldats israéliens, voici ce qu'il dit :

“Juste avant de s'en aller, l'un d'eux, en riant, a jeté une grenade lacrymogène près de la mosquée [Al-Aqsa], en direction de la porte principale. La fumée émanant de l'engin lancé avec précision a pénétré dans la mosquée et les fidèles sont sortis en toussant et en s'essuyant les yeux. Un homme âgé a dû être transporté jusqu'à une ambulance. Quelques-uns des soldats sont partis en riant.”

38. Si cet endroit est aussi sacré pour ces soldats qu'ils le prétendent, il est vraiment incongru qu'ils se soient comportés avec cette cruauté belliqueuse et écœurante qui révèle véritablement ce qui se cache dans leurs cœurs malades. Il ne s'agit pas d'un soldat au cerveau dérangé agissant seul; il s'agit d'une société dérangée, d'autant plus dangereuse qu'elle est armée jusqu'aux dents par son allié stratégique et principal défenseur, les Etats-Unis.

39. Mais, comme tous les affrontements de l'histoire l'ont montré, l'esprit est toujours plus fort que la machine, car la machine n'est qu'une création de l'esprit de l'homme. Les efforts visant à priver 1 milliard de musulmans — près d'un quart de l'humanité — de l'une de leurs valeurs spirituelles les plus chères ne resteront pas sans riposte. Les chauvinistes et fascistes israéliens l'apprendront incontestablement mais sans doute trop tard.

40. Sa Majesté le roi Hussein de Jordanie, répondant à l'appel de Sa Majesté le roi Khalid Ibn Abdul Aziz d'Arabie saoudite, a donné pour ordre au Gouvernement jordanien de célébrer demain, mercredi, une journée de protestation solennelle dans tout le monde islamique. Toute activité publique ou privée sera suspendue par solidarité avec le peuple palestinien en lutte et pour défendre le caractère sacré des lieux saints. Cette mesure sera sûrement suivie de bien d'autres, jusqu'à ce que toutes les forces d'occupation israéliennes se soient retirées de tous les territoires arabes et palestiniens occupés — et avant tout de la Ville sainte de Jérusalem — et jusqu'à ce que les droits du peuple palestinien lui soient complètement rendus. C'est la seule manière de rétablir et de défendre la sérénité historique, la magnificence et le message éternel et universel de la Ville sainte de Jérusalem.

41. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant d'Israël à qui je donne la parole.

42. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Une tragédie s'est produite à Jérusalem dimanche dernier. Un homme qui avait sans doute le cerveau dérangé a commis un acte de folie. Ce crime a aussitôt été condamné vigoureusement par le Gouvernement israélien, par les deux grands rabbins de notre pays et par le maire de Jérusalem. Le peuple israélien et les juifs du monde entier partagent le même sentiment de répulsion devant cet acte méprisable. Le coupable a été appréhendé et devra rendre compte de ses actes devant un tribunal.

43. Nous avons été convoqués ici aujourd'hui pour répondre au caprice de certains pays qui cherchent à exploiter de la manière la plus cynique les méfaits d'un individu agissant seul en vue d'attiser les flammes de la haine et de la violence religieuses. On risque — en fait cela est presque sûr — de voir ce débat exploité en vue de jouer sur les sentiments religieux de millions de personnes de par le monde. Qu'il me soit permis de demander au Conseil de ne pas laisser la voix de l'intolérance et des préjugés l'emporter ici. Nous sommes ici en présence non seulement d'intolérance et de préjugés mais également de fanatisme, d'un fanatisme au plus haut degré.

44. Nous n'avons pas entendu les représentants arabes exprimer leur pieuse préoccupation lorsqu'un fanatique turc a ouvert le feu sur le pape Jean Paul II, place Saint-Pierre, le 13 mai 1981. Aucune réunion du Conseil de sécurité n'a été demandée à ce moment-là, à juste titre. La paix et la sécurité internationales n'ont pas davantage paru menacées lorsque des centaines de fanatiques musulmans ont pris d'assaut le Lieu saint de La Mecque lors de l'attaque préméditée et bien orchestrée qui a eu lieu le 20 novembre 1979. Il fallut plus d'un mois pour faire déguerpir les rebelles de cette mosquée, après que 244 attaquants eurent péri, que des centaines de personnes eurent été blessées et que 64 têtes furent tombées sous les coups des bourreaux saoudiens. Ceux qui ont demandé ce débat ne se sont pas présentés au Conseil à l'époque et n'ont pas soulevé leur tollé habituel au sein de leurs propres conseils. Ils savaient parfaitement bien que des discussions prolongées ne feraient qu'enflammer les esprits et créeraient des dangers pour les gardiens saoudiens du Lieu saint de La Mecque.

45. Si nous sommes assemblés ici aujourd'hui, c'est précisément pour attiser les actes de provocation, la violence et les tensions religieuses qui se créent ailleurs. Telle est la méthode que les dirigeants arabes ont choisie pour détourner l'attention de leurs propres problèmes — l'oppression cruelle et tragique de leurs peuples, la destruction aveugle de leurs propres villes anciennes et de leurs mosquées en Syrie et au Liban, et les tentatives d'effacer le souvenir amer de la destruction par la Jordanie de synagogues et de cimetières juifs à Jérusalem.

46. Les pays qui sont à l'origine de cette convocation hâtive du Conseil aujourd'hui sont évidemment les pays mêmes qui, au cours des ans, ont non seulement encouragé les actes de terrorisme contre Israël, mais également apporté leur appui — militaire, financier, diplomatique ou autre — à une organisation terroriste vouée à la destruction de mon pays et au meurtre délibéré et aveugle d'hommes, de femmes et d'enfants en Israël et ailleurs. Nous n'avons jamais entendu prononcer un seul mot de condamnation contre le banditisme de l'OLP. Ce que nous avons entendu au cours des années, ce sont les manifestations de joie devant les meurtres gratuits d'Israéliens et de juifs par les terroristes de l'OLP. Les pays qui sont les principaux responsables de ce fléau qu'est le terrorisme international en général, et du terrorisme de l'OLP en particulier, ont l'audace de se présenter ici aujourd'hui comme les champions du droit dans les relations internationales. Nul doute que nous entendront bientôt le représentant de la Syrie, qui, il y a à peine deux semaines, a soumis au Conseil l'idée stupéfiante de sacrifier 40 millions d'Arabes dans le noble but de détruire un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous allons également subir, selon toute vraisemblance, les propos absurdes et pompeux habituels de M. Maksoud. Et nous avons déjà subi l'étalage d'arrogance et d'hypocrisie suprêmes du représentant du Royaume de Jordanie, qui est l'Etat arabe palestinien et qui, pendant les 19 années de contrôle des Lieux saints de Jérusalem par la Jordanie, s'est constitué un sombre palmarès de sacrilèges et de profanations. Lorsqu'on écoute M. Nuseibeh, on peut souvent se demander s'il ne s'est pas laissé lui-même convaincre par son imagination débridée et ses mensonges flagrants.

47. Alors que les voix stridentes de l'appel à la violence retentissent à nouveau, que le Conseil soit assuré qu'Israël, pour sa part, continuera d'œuvrer pour la paix et le bien-être de sa capitale, Jérusalem, et de son peuple, ainsi que pour la préservation de la place toute spéciale qu'occupe Jérusalem dans le cœur des peuples de croyances différentes dans le monde.

48. En vertu de la loi sur la protection des Lieux saints, adoptée par la Knesset en 1967, le Gouvernement israélien a le devoir de protéger tous les Lieux saints de Jérusalem. En vertu de cette loi, quiconque profane ou viole autrement un Lieu saint sera passible d'emprisonnement pendant sept ans. Israël s'est fidèlement acquitté de ses obligations à cet égard.

49. Les efforts considérables déployés par le Gouvernement israélien, en fait par tous les gouvernements, pour protéger les lieux saints ne sont malheureusement pas une garantie contre les actes isolés de sacrilège commis par des individus qui perdent soudainement la tête, comme c'est le cas pour la question dont nous sommes saisis. Cet incident regrettable ne change en rien la politique fondamentale du Gouvernement et du peuple israéliens, qui veulent aboutir à la tolérance et à la coexistence dans une

atmosphère de paix et de réconciliation à Jérusalem, dont le caractère sacré est si important pour le judaïsme, la chrétienté et l'islam. Malgré les provocations répétées ici et ailleurs, Israël maintiendra cette politique, si différente de celle qui a été appliquée entre 1948 et 1967, lorsque la Jordanie assurait le contrôle de la ville.

50. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

51. M. ABDEL RAHMAN (Organisation de libération de la Palestine) [interprétation de l'anglais] : Une fois de plus, le Conseil a provoqué pour examiner la menace à la paix et à la sécurité dans notre région et dans le monde entier que font peser les crimes commis par les forces d'occupation israéliennes sionistes. Certes, le peuple palestinien et la nation arabe ont été victimes des crimes et des atrocités les plus condamnables — et ces crimes ne sont pas nouveaux pour nous, étant donné l'idéologie raciste des sionistes —, mais le crime sacrilège qui a été commis dimanche dernier revêt une importance toute particulière. Le crime lui-même a été commis le dimanche de Pâques, jour saint pour les chrétiens, et il a eu pour cible l'un des sanctuaires de Dieu les plus sacrés, Al-Haram Al-Charif, la mosquée sacrée Al-Aqsa.

52. Je suis certain que tous les représentants ici présents ont lu les journaux ou vu les reportages télévisés donnant des informations sur ce qui s'est passé ce jour saint pour les chrétiens dans le sanctuaire musulman. Et je me sens obligé d'apporter un complément d'informations sur ce crime que les médias, ici, n'ont pas pu ou n'ont pas voulu divulguer.

53. A 9 h 20, dimanche 11 avril, un groupe de soldats israéliens a traversé deux postes de contrôle occupés par l'armée israélienne. Ces soldats sont entrés dans la zone du dôme du Rocher, Al-Haram Al-Charif. Un de ces soldats a été ultérieurement identifié comme étant Alan Harry Goodman. Ce soldat israélien, brandissant un fusil d'assaut M-16 de fabrication américaine, a visé un homme de 65 ans, Haj Saleh Yaman, assis sur un banc à l'entrée de la mosquée et l'a tué de sang-froid. Puis, il a ouvert le feu sur Yihad Badr, un jeune homme de 22 ans.

54. Protégé par le feu de couverture des autres soldats israéliens qui avaient ouvert le feu de plusieurs points différents, Goodman est entré directement dans la mosquée sacrée et a commencé à tirer sur les fidèles qui étaient dans le sanctuaire en train de prier. Plus de 50 fidèles ont été blessés.

55. Aussitôt terminée sa "mission", d'autres soldats israéliens se trouvant dans la zone sont arrivés à son secours. Entre-temps, des fidèles se trouvant aux alentours et à l'intérieur du lieu saint — troublés et bouleversés par cet acte criminel et les meurtres

sauvages — ont commencé à crier et à protester. Les soldats israéliens ont riposté avec leurs armes à feu et des gaz lacrymogènes pour couvrir la retraite de l'"unité de commande" dirigée par Alan Goodman.

56. Les Palestiniens — musulmans ou chrétiens — de la Ville sainte de Jérusalem et d'autres villes, villages et bourgs de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, indignés par ce crime odieux, sont descendus dans la rue pour manifester leur colère, résister à l'occupation et dire au monde entier que nous, en tant que nation palestinienne, vivrons.

57. Les dirigeants israéliens ont immédiatement ordonné au prétendu escadron antiterroriste de se rendre dans la zone. Tout cela a été fait à la hâte et sans tenir compte de l'émotion et des sentiments des gens ni du caractère sacré des lieux saints. Les soldats israéliens ont réagi avec leurs méthodes de répression néonazies habituelles; ils ont ouvert le feu sur une foule de civils non armés. Le premier jour seulement, plus de 100 personnes ont été blessées.

58. Les protestations et manifestations ont continué pendant toute la journée d'hier et aujourd'hui dans chaque village, ville et camp de réfugiés de toute la Palestine pour montrer la colère du peuple devant le crime israélien. Les Palestiniens, hommes, femmes et enfants, armés de leur seule foi et de leur détermination et les mains nues, ont fait face aux soldats sionistes israéliens — soldats armés des instruments d'oppression les plus perfectionnés que la technique occidentale ait pu fabriquer. Ces soldats, aujourd'hui seulement, ont tiré sur plus de 27 Palestiniens. Quatorze d'entre eux ont moins de 12 ans. Un enfant de 7 ans a reçu plusieurs balles dans la tête, dans le camp de réfugiés de Jabaliya, il a été assassiné par les surhommes de Menahem Begin.

59. Cet acte criminel ne peut et ne doit pas être vu comme un incident isolé parce qu'il s'inscrit parfaitement dans les méthodes et pratiques israéliennes sionistes en Palestine. Et je pense qu'il est bon de nous rappeler ici que, le 9 avril 1948, à peu près à la même époque mais il y a 34 ans, un autre homme décrit alors par ses contemporains comme un fou s'est rendu dans un village palestinien — le village de Deir Yassin — où il a massacré de sang-froid 254 villageois. Celui que l'on disait fou en 1948 est aujourd'hui, en 1982, le Premier Ministre d'Israël, Menahem Begin. Nous ne devrions donc pas nous étonner si, à un moment donné, M. Alan Goodman était récompensé par les sionistes et devenait Premier Ministre de l'Etat sioniste. Mais de quel Israël sera-t-il donc Premier Ministre ?

60. L'enseignement sioniste et ses principes racistes ne peuvent que produire des esprits malades. Une idéologie qui prêche la supériorité autoproclamée sur les autres ne peut que produire des esprits malades et un comportement criminel. Ceci a été souligné, en fait, dans un éditorial du *Washington Post* du 13 avril qui

nous met en garde contre la simple explication selon laquelle l'incident en question est l'acte d'un homme dérangé et qu'il ne faut pas lui accorder une importance disproportionnée, comme le représentant de Menahem Begin a voulu nous le dire aujourd'hui. Peut-être sont-ils trop simples, trop étriqués, pour faire le rapport entre les actes d'un homme et les maux de sa société et de ses dirigeants. L'éditorial du *Post* souligne ce rapport :

"Le tireur vit en marge, mais c'est une marge appuyée politiquement et psychologiquement par une vaste partie de l'opinion israélienne. Le premier Ministre Begin n'a pu s'empêcher de tourner le couteau dans la plaie lorsqu'il a déploré "ce terrible sacrilège" dans un lieu sacré, comme il a jugé nécessaire de le dire, "pour le judaïsme, la chrétienté et l'islam — dans cet ordre chronologique."

61. Notre peuple, dans le territoire occupé de Palestine, est victime de la terreur sioniste israélienne depuis 30 ans. Il y a cinq jours seulement, une paysanne palestinienne a été assassinée par des soldats israéliens alors qu'elle travaillait sa terre. Travaillant simplement dans son champ, sans armes et sans protection, elle a été ouvertement et brutalement assassinée.

62. De jeunes Palestiniens sont enlevés et torturés, certains à mort, par des soldats israéliens et des colons sionistes. L'incitation à l'émeute est rampante et les colons sionistes la pratiquent aveuglement contre les Palestiniens. Les récoltes sont détruites. On tire sur les maisons. Les automobiles et les biens sont détruits par ces colons sionistes qui font tout ce qu'ils veulent. Les émeutes sionistes, armés et sous la protection des soldats israéliens sionistes, se répandent comme la peste à travers les villages et villes palestiniens, intimidant, battant et terrorisant la population civile sans armes, dans le but de forcer les Palestiniens à quitter leur patrie afin que plus de juifs sionistes puissent y venir d'autres parties du monde, comme M. Goodman, qui est venu de Baltimore, aux Etats-Unis d'Amérique.

63. Je pense qu'il vaut la peine de mentionner ici que plus de 60 p. 100 des prétendus colons sont exportés chez nous des Etats-Unis. Les 40 p. 100 restants viennent principalement d'Europe occidentale. En ce sens, non seulement les Etats-Unis exportent des armes à destination du régime sioniste israélien, mais ils exportent également des colons sionistes pour se servir de ces armes.

64. N'est-il pas grand temps que les Etats-Unis commencent à reconsidérer leur politique et à prendre certaines mesures contre ces Américains qui ont une double citoyenneté — ceux qui ont un passeport américain et qui pratiquent à l'étranger une idéologie purement raciste alors que le racisme, au moins légalement, est condamné dans leur propre pays ? N'est-il pas grand temps aussi que les Etats-Unis, qui

non seulement pratiquent la séparation de l'Eglise et de l'Etat aujourd'hui, mais en fait on établi leur propre pays avec des immigrants qui y cherchaient refuge en raison de cet état de choses qui prévalait chez eux, il y a deux siècles de cela, cessent d'aider et de tolérer une entité fasciste où le terrorisme d'Etat est institutionnalisé et le racisme et la discrimination raciale sur la base de la religion sont à la fois pratique et politique d'Etat ?

65. J'ai dit tout à l'heure que ce qui s'est passé à Jérusalem et ce qui se passe depuis de nombreuses années maintenant est le résultat logique d'un système de gouvernement, d'enseignement et d'information qui propage l'infériorité des chrétiens et des musulmans en Palestine et la supériorité des juifs.

66. Récemment encore, un journaliste connu du *New York Times*, Anthony Lewis, nous a fait comprendre le message et le sens cachés des titres et des articles des sionistes israéliens dans son article intitulé "Destroying the Dream", publié dans le *New York Times* du 1^{er} avril, en disant : "Israël essaie, par la force, de placer un million de Palestiniens sous son contrôle permanent". Les conséquences de cela sont alarmantes et, poursuit-il : "C'est le meilleur moyen d'engendrer la vision, la haine, l'insécurité."

67. Le sionisme abolit l'égalité entre les hommes, et ce faisant il dénature les injustices morales qu'un homme peut commettre contre un autre homme avec une brutalité flagrante. Cette idéologie de l'inégalité est manifeste dans les actes commis par les soldats israéliens et dans les ordres qu'ils reçoivent.

68. Dans l'incident survenu dimanche, un soldat riait tout en jetant une grenade lacrymogène près de la mosquée. La fumée ayant envahi la mosquée les fidèles ont dû en sortir en toussant et en se frottant les yeux. Une femme âgée a dû être transportée en ambulance. Certains des soldats se sont éloignés en riant. Cet étalage pervers d'"empathie" s'appuie sur des ordres précis.

69. C'est Uri Avneri, membre de la Knesset, qui a adressé à la Knesset une lettre dans laquelle il relate les ordres qui sont donnés aux soldats par leurs officiers. Voilà un extrait de cette lettre :

"Lorsque vous attrapez quelqu'un, frappez-le de votre bâton sur tout le corps, à l'exception de la tête. N'ayez aucune pitié. Brisez lui tous les os. Ne donnez aucune explication. Avant tout, frappez. Ne considérez pas cela comme un privilège car c'est votre devoir. Ils ne comprennent aucun autre langage."

Ce sont là les ordres que le gouvernement militaire donne aux conscrits de l'armée israélienne envoyés sur la Rive occidentale, comme cela ressort de la lettre d'Uri Avneri que je viens de citer.

70. Dans un article du journal israélien *Ha'aretz*, M. Amos Elon raconte la conversation qu'il a eue avec deux soldats : "L'un des soldats a dit : "Dom-mage que nous n'en ayons pas terminé avec eux en 1948", et l'autre de répondre : "Ce sont des animaux. Il n'est pas trop tard aujourd'hui pour en finir avec eux." A M. Elon qui leur demandait pourquoi ils voulaient agir ainsi, les soldats ont répondu : "Parce que ce sont des Arabes."

71. La plupart d'entre nous ne sauraient excuser un acte de racisme aussi manifeste ni trouver une réponse à une telle "logique". Je vais cependant rappeler ce qu'a dit le maire de Naplouse, Bassam Bhaka'a qui, il y a deux ans, a perdu les deux jambes dans une tentative israélienne d'assassinat. Il y a quelque temps, un soldat qui lui interdisait l'accès à son bureau se serait moqué de lui disant qu'il n'était "qu'une moitié d'homme", ce à quoi M. Shaka'a a répondu : "J'ai peut-être perdu mes jambes, mais vous vous avez perdu la tête".

72. En fait, les sionistes ont institué une politique visant à chasser les Palestiniens de leurs foyers en recourant au terrorisme, à l'oppression et à la répression. Leur plan est délibéré. Depuis le début de l'occupation, plus de 20 p. 100 des habitants des territoires sont détenus. Plus de 250 000 Palestiniens de la Rive occidentale et de la bande de Gaza ont fait connaissance avec les centres d'interrogatoire ou les prisons d'Israël. Plus d'un tiers des terres de la Rive occidentale ont été saisies illégalement et expropriées sous des prétextes divers. Des fermiers qui tiraient leur subsistance du travail de leurs terres ont été privés de leur seul moyen de survivre. Certains de ceux qui ont réussi à garder leurs terres ont été privés de leurs ressources en eau, qui ont été soit volées soit détournées; les récoltes ont ainsi été détruites et les fermiers sont restés sans revenu. L'occupation militaire sioniste a étendu son autorité militaire aux sphères de l'enseignement, rendant ainsi quasi impossible l'éducation adéquate de notre jeunesse, et même le milieu éducationnel. En contravention avec les lois et les normes reconnues par la communauté internationale, la Puissance occupante israélienne a carrément expulsé une partie de la population du territoire palestinien occupé. Au cours des 10 premières années d'occupation, les Israéliens ont déporté plus de 1 560 dirigeants de la communauté palestinienne. Il y a seulement deux ans que le Conseil a eu à connaître de l'expulsion des maires d'Halhoul et d'Al-Khalil. L'année dernière, deux maires ont été gravement mutilés lors d'un attentat. Pas plus tard que le mois dernier, trois maires ont été destitués des postes auxquels ils avaient été élus. Deux de ces maires sont ceux-là même qui ont survécu aux tentatives d'assassinat perpétrées contre eux.

73. Les Israéliens sionistes ont prétendu qu'ils étaient en guerre avec l'OLP dans le territoire palestinien occupé. Oui, nous sommes en guerre avec les Israéliens. Et c'est une guerre que nous gagnerons car

nous représentons les aspirations nationales du peuple palestinien. Nous ne représentons pas seulement la génération présente des Palestiniens mais également les générations à venir.

74. Je suis convaincu que tous ceux qui sont prêts à comprendre, et disposés à le faire, reconnaîtront l'identification intégrale et inextricable de l'OLP avec le peuple palestinien.

75. Il est indubitable que notre région vit une tragédie. Notre tragédie trouve son origine dans le mouvement raciste et colonialiste venu d'Europe, mouvement qui s'inspire de la pensée coloniale qui sévissait à l'époque en Europe et qui s'est trouvée déformée par les raffinements de la pensée et du comportement des nazis racistes. En d'autres termes, le mouvement sioniste est un mélange d'idéologies théocratiques et antihistoriques périmées, qui ont été renforcées par les méthodes terroristes empruntées aux oppresseurs nazis.

76. Ce mouvement infâme, qui a été transplanté au cœur même de notre patrie et qui est le fondement de ce qu'on appelle l'Etat d'Israël, est la source de la situation tragique dont sont victimes actuellement tant les Palestiniens que les Juifs.

77. Plus de 60 p. 100 de ceux qui nous empêchent, nous peuple palestinien, de vivre en Palestine ne sont pas nés en Palestine — y compris Menahem Begin et son représentant Yehuda Blum —, alors que plus de 60 p. 100 d'entre nous qui n'y vivons pas sommes nés en Palestine.

78. La résistance à l'occupation illégale de notre patrie, la Palestine, et au refus persistant de la junte sioniste de reconnaître les droits inaliénables de notre peuple, est une obligation juridique et morale pour tout le peuple palestinien. Le monde a soutenu les Français et autre Européens dans la lutte qu'ils ont menée pendant la seconde guerre mondiale contre l'occupation nazie. Je puis vous assurer que les occupants sionistes ne sont pour nous nullement différents des occupants nazis d'Europe.

79. Il faut rappeler ici qu'il ressort de toutes les valeurs humaines qu'on ne peut mettre sur le même pied la violence utilisée par la victime en vertu de la légitime défense et la violence à laquelle recourt l'opresseur. En fait, il faut rappeler ici que des gouvernements responsables consignent dans des annuaires téléphoniques des instructions qui font connaître aux populations la manière de résister à l'occupation étrangère éventuelle. Les membres du Conseil peuvent vérifier ce que je viens de dire en consultant les annuaires téléphoniques, par exemple de la Suède, dans lesquels le gouvernement indique à la population les procédures à suivre pour combattre l'occupation — y compris les sabotages à exécuter contre les forces occupantes. Ainsi, tant que nous nous verrons refuser nos droits inaliénables, fon-

damentaux, à l'autodétermination et à l'indépendance nationale ainsi que notre droit de vivre dans la liberté et la dignité dans les foyers, nous n'avons d'autre choix que de poursuivre la lutte et nous n'épargnerons aucun effort pour parvenir à un règlement pacifique de ce conflit qui afflige notre peuple et cette partie du monde depuis si longtemps.

80. Un règlement pacifique fondé sur la reconnaissance de notre droit national inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, et la solution à notre problème de réfugiés, dans le juste contexte de la légalité internationale, sont nos objectifs. Tout plan qui ne répondrait pas à ces conditions ne peut nous être imposé. L'expérience de ces quatre dernières années devrait servir de leçon à tous ceux qui cherchent à modifier le cours de l'histoire pour l'empêcher d'aller de l'avant et en faire une aventure dénaturée en répétant les erreurs de l'hégémonie de la guerre froide.

81. Nous rappelons aux Etats-Unis que le militarisme ne peut remplacer les solutions politiques. Aucune stratégie globale, aucun consensus global contre des menaces imaginaires dans notre région ne pourrait tromper le monde arabe et détourner l'attention de notre peuple du danger réel et imminent que nous connaissons aujourd'hui : les sionistes de Tel-Aviv. Nous connaissons les tendances dans notre région et les sentiments de notre peuple. Ceux qui prétendent souhaiter un règlement pacifique au Moyen-Orient doivent apprendre à agir de manière responsable, sinon ils ne feront qu'aggraver davantage la situation.

82. Aussi longtemps que les Etats-Unis et Israël continueront à faire fi de la volonté de la communauté internationale et de la légalité internationale, d'autres catastrophes pourront se produire et se produiront. Israël ne peut continuer à se comporter comme le petit garçon qui tue son père et sa mère et demande ensuite au juge de l'épargner parce qu'il est orphelin.

83. Notre lutte n'a pas besoin d'être légitimée. Nous ne nous laisserons pas non plus intimider. Nous demandons instamment à ceux qui ne comprennent pas notre histoire, ou qui l'ignorent, de bien vouloir l'étudier à nouveau ou de commencer à l'étudier. Nous avons survécu à tous les envahisseurs tout au long de notre histoire; ils sont partis; et nous sommes restés.

84. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai pas l'intention de discuter du bien-fondé de quelque question qui, en son temps, pourrait être portée devant le Conseil. Mais étant donné l'interprétation stupéfiante donnée par le représentant de la Jordanie de la déclaration publiée par le Département d'Etat des Etats-Unis le dimanche de Pâques, et étant donné les conclusions tout aussi stupéfiante qu'il a choisi de tirer de cette déclaration, je crois devoir donner lecture de cette déclaration au

Conseil. Elle a été publiée dans l'après-midi du 11 avril par le secrétaire d'Etat adjoint Walter Stoessel. Elle se lit comme suit :

"Nous déplorons profondément et condamnons la violence absurde qui a eu lieu sur le site de l'une des mosquées les plus sacrées de l'Islam, et nous adressons nos condoléances à tous ceux qui ont souffert moralement ou physiquement de ce sacrilège. D'après les renseignements qui nous sont parvenus, c'est le fait d'un individu dérangé qui est actuellement détenu. Nous demandons à tous les gouvernements et à tous les peuples du Moyen-Orient de s'abstenir de tout acte de violence qui pourrait causer de nouvelles pertes humaines et accroître la tension dans la région."

85. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de l'Iraq, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

86. M. MOHAMMAD (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation et en ma qualité de président en exercice de l'Organisation de la Conférence islamique, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et remercier les membres du Conseil de m'avoir permis de prendre la parole. Nous espérons que, grâce à votre sagesse, le Conseil sera en mesure d'adopter une résolution conforme aux impératifs de la justice et du droit sur la grave question dont il est saisi.

87. Les nations du monde musulman ne peuvent croire que le crime terrible, commis contre des fidèles pacifiques dans la mosquée Al-Aqsa et qui est l'objet de notre réunion aurait pu être perpétré sans la complicité des autorités racistes sionistes. Comment expliquer autrement qu'un soldat israélien, portant un fusil d'assaut, soit passé inaperçu devant deux points de contrôles israéliens, soit ensuite entré dans la mosquée et le dôme du Rocher, l'un des lieux saints les plus sacrés de l'Islam, et ait mitraillé les fidèles qui s'y trouvaient sans que personne ait essayé de l'arrêter ?

88. En outre, je voudrais citer un extrait d'un article paru dans le *New York Times*, du 12 avril à propos de cet acte criminel :

"l'un d'eux [des soldats], en riant, a jeté une grenade lacrymogène près de la mosquée, en direction de la porte principale. La fumée émanant de l'engin lancé avec précision a pénétré dans la mosquée et les fidèles sont sortis en toussant et en s'essuyant les yeux. Un homme âgé a été transporté jusqu'à une ambulance. Quelques-uns des soldats sont partis en riant."

Je n'ai rien à ajouter à cette description éloquente du comportement d'Israël et de ses soldats, lesquels prétendent respecter et protéger les lieux saints et la Ville sainte.

89. Le Conseil s'est réuni plusieurs fois cette année pour examiner la situation qui empire dans la Palestine occupée, la politique sioniste d'annexion rampante et la liquidation du peuple palestinien. L'attaque criminelle commise contre le sanctuaire sacré de la mosquée Al-Aqsa par un soldat israélien — qui est également citoyen des Etats-Unis — témoigne de la mentalité raciste et colonialiste des dirigeants de Tel-Aviv. Il est triste de constater que toutes ces politiques et pratiques sont encouragées et protégées par les Etats-Unis, membre permanent de cet organe si respecté, grâce à ses vetos et à son appui militaire et économique à l'entité sioniste.

90. L'acte barbare et criminel commis par les forces israéliennes contre les musulmans à Al-Qods a lancé un nouveau défi au monde islamique dans son ensemble et a provoqué les plus vives protestations de la communauté musulmane partout dans le monde. Nous pensons que cet acte n'est que la conséquence logique d'une politique dont l'objet est d'insulter et de profaner les croyances religieuses et les institutions du peuple palestinien et de la nation islamique tout entière.

91. La résistance du peuple palestinien des territoires occupés témoigne de sa détermination de s'opposer à l'occupation militaire fasciste. Les nouvelles publiées hier et aujourd'hui nous apprennent que les protestations palestiniennes contre l'acte criminel israélien ont trouvé un écho dans toutes les villes et tous les villages des territoires arabes palestiniens. Une grève générale a été proclamée.

92. En outre, toutes les nations islamiques se sont déclarées solidaires des musulmans arabes et ont exprimé leur indignation devant cet acte criminel. Sa Majesté le roi Khalid a déclaré que le 14 avril serait un jour solennel de protestation dans le monde islamique en expression de solidarité avec le peuple palestinien.

93. Mon pays exprime son indignation et sa préoccupation profondes devant le défi opposé par Israël aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le moment est venu où la condamnation et la censure ne suffisent plus pour inciter Israël à renoncer à son agression présente et à la continuation d'actes criminels. Une stricte imposition des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, y compris l'interruption des relations militaires et économiques avec Israël, est indispensable pour lui faire comprendre qu'il est nécessaire de mettre un terme à son occupation des territoires arabes et palestiniens, y compris la Ville sainte d'Al-Qods.

94. Enfin, une action ferme et décisive du Conseil renforcerait la foi de la communauté internationale dans l'efficacité et la capacité de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et le raffermissement de la sécurité internationale.

95. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la Jordanie a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je la lui donne.

96. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Je dois dire que j'ai été stupéfait de constater que ce que j'avais dit à propos de la déclaration du porte-parole du Département d'Etat avait été considéré comme "stupéfiant", comme l'a dit le représentant des Etats-Unis. En fait, je ne vois absolument aucune contradiction entre ce que j'ai dit et ce qu'il nous a dit tout à l'heure, à savoir le texte de la déclaration dont il a donné lecture.

97. J'avais tout à fait raison de dire que le porte-parole du Département d'Etat, sur le moment et avant de pouvoir disposer des résultats des enquêtes, avait hasardé une opinion, à savoir que l'auteur de cet acte abominable était un "individu dérangé, agissant seul". J'avais bien reconnu dans ma déclaration que le porte-parole du Département d'Etat avait déploré cet acte tout en qualifiant son auteur d'"individu dérangé, agissant seul". Mais comment pouvait-il le savoir ?

98. Je suis étonné également, et d'ailleurs je l'ai dit dans ma déclaration principale, que le Département d'Etat, avec tous les renseignements qui lui parviennent, n'ait pas eu connaissance des circonstances qui ont précédé le crime commis au saint sanctuaire. En fait, j'ai même rappelé la déclaration que j'avais faite ici même le 1^{er} avril, dans laquelle je citais textuellement les menaces et les avertissements qui avaient été adressés aux dirigeants de la communauté islamique, à savoir que la mosquée Al-Aqsa, le dôme du Rocher et la zone avoisinante seraient dynamités. Je suis sûr que le consulat général à Jérusalem, qui a un personnel très efficace, sait pertinemment ce qui s'y passe. C'est donc aller un peu vite en besogne. En fait c'est même un peu plus : lorsqu'un porte-parole du Département d'Etat si bien informé se permet de dire que l'auteur d'un crime est un "individu dérangé agissant seul", cela revient presque à absoudre le criminel. Comment pouvait-il le savoir ?

99. Les témoignages que j'ai lus tout à l'heure montrent que l'auteur du crime faisait partie d'une bande qui l'a protégé par un feu de couverture et s'est assuré qu'il serait transporté en lieu sûr. Je ne vois vraiment rien de stupéfiant dans ma déclaration et je ne vois pas en quoi elle peut contredire la déclaration que le représentant des Etats-Unis vient de nous lire. J'ai dit que le porte-parole du Département d'Etat, en déplorant l'acte, avait hasardé une opinion en disant que c'était le fait d'un "individu dérangé agissant seul". Même si nous étions d'avis que l'affaire donnerait lieu à une enquête approfondie, personne ne hasarderait à avancer un jugement tant que l'enquête était en cours car, cela reviendrait à disculper le criminel. Nous savons tous que les maladies mentales ne sont passibles ni de responsabilité ni de peine pour les crimes qu'ils commettent.

100. Par conséquent, je suis stupéfait de constater que ma déclaration semble avoir stupéfait le représentant des Etats-Unis.

La séance est levée à 19 heures.

NOTE

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973, p. 287.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
